



# Jérôme ROTARD

## Moniteur d'Équitation Indépendant

Pour une meilleure communication avec les chevaux

Tél : 06 72 44 86 20  
jerome.rotard@gmail.com  
[www.jeromerotard.com](http://www.jeromerotard.com)

## Prestations

Vous enseigner le respect absolu de l'intégrité physique et morale du cheval. Quelque soit la discipline que vous pratiquez (dressage, cso, balade...), cela passe par une meilleure compréhension des chevaux et de l'équitation. Vous pourrez ainsi réaliser toutes vos envies à pied ou monté que ce soit en licol, en liberté, en filet ou en bride.

Cela permet aussi de régler « vos problèmes » afin que le cheval veuille bien :

- Effectuer un exercice particulier (ne galope plus par exemple).
- Monter dans le van.
- Accepter les soins.
- Se laisser monter (débouillage ou redébouillage).
- Se laisser « attraper » au pré.

## Tarifs des cours particuliers

	Un cours			Carte nominative valable 10 semaines :					
				De 5 cours			De 10 cours		
Durée du cours :	1h00	1h30	2h00	1h00	1h30	2h00	1h00	1h30	2h00
Tarifs : (Hors frais de déplacement)	42 €	63 €	74 €	189 €	273 €	315 €	315 €	473 €	578€

Frais de déplacement à ajouter : sur devis

Stage ou cours collectifs : sur devis après avoir défini les objectifs

### Informations complémentaires :

- **Au delà de la période de validité de la carte, les cours restants sont perdus.** (Sauf en cas d'indisponibilité du cheval, du cavalier ou du moniteur pour cause de maladie ou blessure.)
- Adhérent d'une association de gestion agréée par l'administration fiscale, j'accepte les règlements par chèque libellé à mon nom
- La TVA n'est pas applicable conformément à l'article 293B du CGI
- Les cartes ne sont pas remboursables
- Les cavaliers doivent disposer de leurs propres chevaux. Pas de location possible.
- Les cavaliers doivent souscrire à une assurance couvrant leurs dommages corporels pour la pratique de l'équitation ainsi que d'une responsabilité civile pour leurs chevaux
- Les cours d'équitation sont couverts par une responsabilité civile professionnelle en tant que Moniteur indépendant. La garantie dommage aux animaux confiés est de 10 000€.